



COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020** **BOLOZON**

Présents : BARLET Christine, GARBE Alain, GIROD Etienne, MAROT Patrick, PONTUS Franck, PUPUNAT Paul, RAY Agnès

Excusé : néant

Absent : néant

Convocation du 16 juin

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER
- 2 – DELEGATIONS CONSENTIES A MR LE MAIRE
- 3 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE
- 4 – ARRETE DE DELEGATION DES ADJOINTS
- 5 – FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS
- 6 - MISE EN PLACE DES DIVERSES COMMISSIONS
- 7 – VOTE DES TAUX DE FISCALITES POUR 2020
- 8 – PRESENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020
- 9 – PRESENTATION ET APPROBATION DU BP 2020
- 10 – ASSURANCE PROTECTION DES ELUS
- 11 - VENTE TERRAINS A LA GARE
- 12 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER ET DU 25 MAI 2020

Mr le Maire sortant propose de modifier le compte-rendu des dernières séances, qui se sont tenues le 9 février et le 25 mai soit :

- CR du 9 février :

Dans le point n°2 : modification des montants du CA 2019 soit :

Section de fonctionnement : dépenses	183 235.94 €
Recettes	211 881.71 €
Excédent	28 645.77 €

Dans le point n° 3 : il convient de lire le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre et non du 25 mars.

- CR du 25 mai :

Mr le Maire (rajouter « sortant ») pour une meilleure lisibilité

Dans le point n° 1 : les votes inscrits en abstention étaient des votes blancs.

2 : DELEGATIONS CONSENTIES A MR LE MAIRE

Afin de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal délègue au Maire un certain nombre de ses compétences :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 214 000 €, ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000€, délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
- D'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal.

3 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE

A compter de la date d'installation du maire, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire sera de 25.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

4 : ARRETE DE DELEGATION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour la nécessité des affaires communales, il convient de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice des adjoints. Les propositions des fonctions ont été approuvées à l'unanimité.

5 : FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ADJOINTS

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le montant des indemnités des fonctions d'adjoints à 9.9 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique pour les deux adjoints.

6 : MISE EN PLACE DES DIVERSES COMMISSIONS

a) Membres désignés pour représenter la commune au SIEA :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner un délégué titulaire et deux délégués suppléants pour siéger au sein du comité syndical du SIEA.

Mr GIROD Etienne délégué titulaire et PUPUNAT Paul et PONTIUS Franck, délégués suppléants.

b) Membres désignés pour représenter la commune à HBA :

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau soit :

Titulaire : GIROD Etienne - Suppléant : PUPUNAT Paul

c) Commission communale des impôts directs (CCID) :

DESIGNATION D'UNE LISTE EN VUE DE LA FORMATION DE LA COMMISSION

Le conseil municipal présente une liste de contribuables à désigner au choix de l'administration des contributions directes comme membres titulaires et suppléants en vue de la formation de la Commission Communale des impôts.

Sont proposés membres titulaires : GIROD Etienne - MAROT Patrick – PONTTHUS Franck – PUPUNAT Paul – MORELLE Françoise – UHLEN Bernard – BARLET Christine – BARBIN Jean-Claude – LAURAUX Eliane – NEEFS Jean-Pierre – MIEGGE Gilles – PONTTHUS Corinne

Sont proposés membres suppléants : GARBE Alain – RAY Agnès – FORAY Josiane – GIROD Florence – GLAS-PEROTTO Laurence – JUNGERS Didier – LECOMTE FORAY Françoise – MERLE Patrick – MIEGGE Corinne – MOULINIER Sophie – PEROTTO Sophie – PUPUNAT Marie-Christine

d) Commission Appel d'Offres (CAO):

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres. Après dépouillement des votes à bulletin secret.

Sont désignés à la CAO : Mr GIROD Etienne

Titulaires (3) : PUPUNAT Paul – PONTTHUS Franck - MAROT Patrick

Suppléants (3) : BARLET Christine – RAY Agnès – GARBE Alain

e) Commission communication – animation en relation avec les associations :

Sont désignés : GIROD Etienne – PUPUNAT Paul - BARLET Christine – RAY Agnès

f) Commission urbanisme PLUIH – bâtiment – voirie - eau – assainissement :

Sont désignés : GIROD Etienne – PUPUNAT Paul – PONTTHUS Franck – MAROT Patrick – GARBE Alain

g) Commission des finances et développement économique :

Sont désignés : GIROD Etienne – PUPUNAT Paul – MAROT Patrick – BARLET Christine – GARBE Alain

h) Commission action sociale :

Sont désignés : GIROD Etienne – PUPUNAT Paul – PONTTHUS Franck – BARLET Christine – GARBE Alain – MAROT Patrick – RAY Agnès

i) Commission action sociale et d'animation :

Les membres désignés de cette commission sont :

Monsieur GIROD Etienne, le maire

Les membres proposés au sein du conseil : PUPUNAT Paul – PONTTHUS Franck – BARLET Christine – GARBE Alain – MAROT Patrick – RAY Agnès

Membres proposés par le Maire : les présidents d'associations : MORELLE Françoise – MIEGGE Gilles ainsi que les bénévoles.

j) Commission environnement – gestion des déchets – tourisme – forêt/agriculture – GEMAPI (milieu humide) :

Sont désignés : GIROD Etienne – BARLET Christine – RAY Agnès – GARBE Alain

k) Commission contrôle des listes électorales :

Sont désignés : BARLET Christine – MAROT Patrick – GARBE Alain – RAY Agnès

l) Délégué en charge de la défense :

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner un conseiller en charge des questions de défense. MAROT Patrick est désigné.

m) AFP :

Est désigné : PONTUS Franck

n) Commission attribution logement SEMCODA :

Sont désignés : GIROD Etienne – PUPUNAT Paul

7 : VOTE DES TAUX DE FISCALITES POUR 2020

Afin de ne pas augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux actuel des trois taxes, à savoir :

✓ Taxe d'habitation	: 9.04 %
✓ Taxe foncière (bâti)	: 10,80 %
✓ Taxe foncière (non bâti)	: 31,94 %

Le produit global s'élève à 19 608 €.

8 : PRESENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020

Monsieur le Maire donne la liste des associations qui sollicitent une subvention pour 2020. Il est décidé à l'unanimité de verser des subventions aux associations retenues pour un montant total de 2 460 € qui sera inscrit au BP 2020.

9 : PRESENTATION ET APPROBATION DU BP 2020

- BUDGET PRINCIPAL - M14

Vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

- ✓ 581 639.80 € pour la section de fonctionnement,
- ✓ 317 308.43 € pour la section d'investissement.

Le budget ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

10 : ASSURANCE PROTECTION DES ELUS

Mr le Maire explique que la commune est tenue de protéger le maire et les élus ayant reçu délégation des violences dont ils peuvent être victimes. La loi d'engagement et proximité du 27 décembre 2019 impose à toutes les communes de souscrire un contrat d'assurance. L'assemblée donne un accord de principe pour la poursuite de cette décision et demande d'autres devis auprès de compagnie d'assurance.

11 : VENTE TERRAIN A LA GARE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une demande d'achat de terrain communal cadastré N° A32 de 660 m² déposé par Mr FABREGUE.

L'assemblée approuve cette vente et donne pouvoir à Mr le Maire pour poursuivre les démarches. Il sera stipulé dans l'acte qu'une servitude d'évacuation d'eau de la commune passe sur ce terrain.

12 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) DEMANDE INSTALLATION DE CARAVANE SUR TERRAINS PRIVES :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courriel reçu à la mairie de Mr BOIVIN qui sollicite comme chaque année l'installation de sa caravane.

b) DEMANDE ACHAT PARCELLE :

Monsieur le Maire explique qu'un habitant souhaite acquérir des parcelles de terrain non entretenues par la commune jouxtant son terrain chemin de l'Amont. L'assemblée donne un accord de principe sur cette vente.

c) TARIF REGLEMENTE DE VENTE D'ELECTRICITE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat conclu prendra fin au 31/12/2020 et qu'il convient de discuter d'un autre prestataire. Le SIEA peut aider les communes dans ce dossier.

d) REFERENTS PROBLEME GESTION EAU :

Pour la gare : Mr MAROT Patrick et Mme BARLET Christine

Pour le village : Mrs GIROD Etienne – PUPUNAT Paul et PONTTHUS Franck

En cas de problème, les habitants doivent joindre le 1^{er} de la liste pour l'informer

e) Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions qui se sont tenues avec Monsieur le Maire de Cize et de Corveissiat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,

Etienne GIROD